

CONSEIL MUNICIPAL DE BERNAC-DEBAT

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2025

Liste des présents : 11

Absents excusés représentés : JEANNOT Daniel (procuration SARRAMEA Nicole), BARNOLE Régis (procuration SOULIÉ Anne).

Absents excusés : UNTERNEHR Lilian

Secrétaire de séance : SARRAMEA Nicole

Approbation du compte rendu de la séance du 18 octobre 2024.

Ordre du jour :

 **Délibérations :**

- **FAC 2025 : demande de subventions**

La commune de Bernac-Debat dispose dans son cœur de village d'un bâtiment qu'elle souhaite réhabiliter. Ce bâtiment s'intègre dans un espace qu'elle a entrepris d'aménager depuis quelques années pour en faire un lieu de vie pour ses habitants.

C'est un vestige d'un ancien corps de ferme que la commune a acquis car il se situe derrière la Mairie. La démolition des bâtiments principaux a permis d'ouvrir l'espace permettant à la commune d'y aménager un parking, un espace vert où elle a fait édifier un kiosque sous lequel se déroulent diverses manifestations ainsi qu'une aire de jeux pour enfant.

Il reste donc à réhabiliter ce bâtiment que la commune a souhaité conserver et qui présente aujourd'hui quelques signes de fragilité sur lesquels il est urgent d'intervenir.

Ce projet estimé à 286 092,00 €HT, soit 343 310,40 €TTC est susceptible de faire l'objet de subventions selon le plan de financement suivant :

Dépenses (€HT)		Recettes (€HT)	
Salle polyvalente	286 092,00	Etat (DETR)	143 814,00
		FAC 2023	6 900,00
		FAC 2024	20 250,00
		FAC 2025	24 000,00
		Région (accessibilité)	7 500,00
		Autofinancement	83 628,00
Total	286 092,00	Total	286 092,00

Vote à l'unanimité.

- **Création de poste de secrétaire générale de mairie**

Au regard des nombreuses années au service de la commune, la loi du 30 décembre 2023 vise à valoriser le métier de secrétaire de Mairie en créant un emploi de secrétaire générale de mairie de Madame LAGRANGE est proposée au poste de secrétaire générale de Mairie

Considérant les besoins de la commune, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet.

Madame le Maire propose d'inscrire au tableau des emplois annexés au budget 2025, la création du poste ci-dessous :

Nombre d'emplois	Grade (catégorie B)	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
1	Rédacteur	Secrétaire général de mairie	24H

La rémunération de l'agent sera calculée en fonction de son classement et sur la base d'un indice brut en référence à un échelon d'un grade du cadre d'emploi de rédacteur territorial.

Vote à l'unanimité.

- **Régularisation cadastrale - incorporation dans le domaine public de l'emprise de la voie "impasse de l'Adour" et "cami déou castériou"**

L'emprise des voies "impasse de l'Adour" et "cami déou castériou" repose sur une anomalie foncière ancienne.

En effet, cadastralement cette emprise empiète sur des propriétés privées, cela signifie donc que chaque riverain possède dans son assise foncière un morceau des voies susnommées.

Afin de régulariser cette anomalie foncière, il convient de :

- détacher de chaque parcelle privée l'emprise qui correspond à la voie : un géomètre expert a été chargé de déterminer les emprises exactes à détacher ;

- solliciter tous les propriétaires concernés pour procéder à un abandon de parcelles au profit de la commune.

Un courrier a été adressé à chaque propriétaire des voies citées. Un accord de principe a été donné par chacun pour procéder aux opérations de régularisation cadastrale.

Aucune contrepartie financière ne sera octroyée aux propriétaires cédants ; les frais de géomètre seront pris en charge par la commune.

Vote à l'unanimité.

- **Institution d'une servitude de passage sur la parcelle C514 au profit de la parcelle privative C500.**

Mr et Mme GONZALEZ propriétaire de la parcelle cadastrée C500, sise 75 rue de l'Orient à Bernac-Debat, ont sollicitée la commune pour obtenir un droit de passage sur la parcelle cadastrée C514 propriété de la commune.

En effet, les constructions réalisées sur leur parcelle ne permettent plus l'accès par un engin motorisé de la partie nord de cette dernière.

Au vu de la topographie du site, l'accès à la parcelle privée peut se faire par la parcelle communale C514.

Il est donc proposé la création d'une servitude de passage sur la parcelle communale C514 (fond servant) au profit de la parcelle privative C500 (fond dominant).

Cette servitude sera d'une largeur maximale de 4m linéaire, pour le passage d'engins agricoles de type tracteur.

Le droit de passage est établi sans limitation de durée à compter de la signature de la convention constitutive de passage à intervenir.

Le droit de passage est accordé pour accéder à la parcelle C500 dans un but d'entretien de cette dernière tant que celle-ci gardera une vocation de terrain d'agrément de l'habitation existante.

Les propriétaires devront également supporter le passage d'autres engins permettant l'accès à la parcelle C372.

Cette servitude sera enregistrée au bureau des hypothèques.

Vote à l'unanimité.

- **Ajout aux statuts de la CATLP de la compétence facultative : "cofinancement avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées du contournement Nord de Tarbes.**

La communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a été sollicité par le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées concernant le projet de cofinancement du contournement Nord de Tarbes. Ce projet a pour objectif premier de soulager l'Est de l'agglomération tarbaise de l'important trafic qui emprunte actuellement la RN21.

Ce nouveau tracé routier améliorera la vie quotidienne de nombreux habitants tout en autorisant la requalification urbaine de quartiers aujourd'hui fracturés par le trafic routier.

Une enquête publique sera réalisée dès la fin de l'année.

Le montant de l'opération s'élève (chiffrage avril 2024) à 24M € HT étalée de 2025 à 2029.

Pour la réalisation de ce projet il appartient à la CATLP de se doter de la compétence facultative de "cofinancement avec le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées du contournement Nord de Tarbes.

Pour : 10+2 procurations

Abstention : 1

- **Autorisation de mandatement des investissements avant le vote du budget 2025.**

Dans l'attente du vote du budget 2025 il est proposé d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice 2024 :

Opérations	Libellé	BP 2024	25%	Proposition affectations
203-34	Aménagement terrains communaux	128 981	32 245	1 400
	TOTAL			1 400

Vote à l'unanimité.

Orientations budgétaires

Bien que non tenue réglementairement par l'obligation de présenter un rapport d'orientation, quelques informations de contexte budgétaire sont portées à la connaissance du Conseil Municipal. Le contexte national et international pèse sur les finances de la commune, comme sur celles de l'ensemble des collectivités.

En premier lieu, l'inflation a généré une progression des charges courantes et ce malgré les efforts réalisés, particulièrement sur les consommations d'énergie, qui ont tout même permis de limiter cette hausse.

En second lieu, bien que cela aille dans le bon sens pour le pouvoir d'achat de nos salariés, les décisions successives de l'Etat relatives aux hausses successives du point d'indice des fonctionnaires de la commune et du SIVOS ont engendré des coûts supplémentaires. L'année 2025 verra aussi l'entrée en vigueur de l'obligation de participation de l'employeur aux dépenses de protection sociale des agents, et une augmentation des cotisations CNRACL.

En parallèle, la revalorisation des bases forfaitaires de fiscalité en 2023 et 2024, et qui va se poursuivre en 2025, a permis de générer des recettes supplémentaires et ainsi combler en partie les hausses de charges ce qui permet en projection de conserver une bonne capacité d'autofinancement des projets, sans recourir à l'emprunt.

L'objectif pour 2025 et les années à venir sera donc d'essayer de maintenir au mieux cette capacité d'autofinancement tout en maintenant inchangé les taux de fiscalité communaux afin de poursuivre les projets d'investissement en cours et à venir.

Pour 2025 sont notamment prévues en investissement :

- Réalisation d'un cheminement piétonnier le long du CD8 permettant aux riverains de relier le centre du village.
- Travaux de réhabilitation du bâtiment derrière la Mairie en salle multi activités
- Travaux de voirie : réfection de revêtement de chaussée
- Travaux sur les bâtiments publics : église, salle des fêtes
- Acquisition de mobilier et équipements divers pour la Mairie et la nouvelle salle.
- Finalisation des travaux d'enfouissement des réseaux rue de l'Orient
- Divers travaux d'élagage et forestier

Questions diverses

- Terrains à vendre rue de l'Orient

Un terrain est réservé, les deux autres sont toujours en vente. Une publicité a été mise en ligne sur le site "le bon coin".

- Points sur les travaux

L'enfouissement des réseaux "rue de l'Orient" et "rue des moulins" avance normalement. Les coffrets électriques vont être installés.

- Projet de salle multi-activités

Établissement du DCE pour le lancement de l'appel d'offres auprès des entreprises

- Point sur le recensement

Le recensement des habitants de la commune, qui a lieu tous les 5 ans, se déroule du 16 janvier au 15 février. Les habitants sont invités à répondre majoritairement via internet.

- Repas des séniors

Il aura lieu le 1er février 2025. 98 personnes sont inscrites à ce repas.

- Dates des festivités du 1er semestre 2025

- 1er mars 2025 : soirée Rock (salle des fêtes) organisée par Bernac Animation
- 15 mars 2025 : carnaval de l'école organisé par l'association des parents d'élèves.
- 30 mars 2025 : vide grenier organisé par Bernac Animation
- 14 juin 2025 : pot de fin de saison de Bernac-Animation
- fête locale : du vendredi 11 juillet 2025 au 14 juillet 2025

La séance est levée à 20H 30.